

Arrêté n°0813 du 21 août 2023 portant agrément de l'Association de Gestion participative de l'Oasis Néma – Aguassar/ Aoujeft/ Adrar

Article Premier : Est agréée l'Association de Gestion participative de l'Oasis Néma – Aguassar/ Aoujeft/ Adrar agréée en application de l'article 9 de la loi n°98-016 du 19 juillet 1998 relative à la gestion participative des oasis et l'article 3 de son décret d'application.

Article 2 : Le Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la République de Mauritanie.

Le Ministre de l'Agriculture
Moma Ould Hamahoullah BEIBAT

Ministère de l'Elevage

Actes Réglementaires

Arrêté n°1352 du 26 décembre 2022 portant création d'une cellule de coordination du suivi des activités du secteur de l'élevage

Article premier : Il est créé une cellule au sein du ministère de l'élevage nommée cellule de coordination du suivi des activités sectorielles

Article 2 : Sont nommés président et membres de la cellule de coordination du suivi des activités du secteur de l'élevage, comme suit :

Président : Abba Ahmed Tolba chargé de mission au ME

Membres :

- Deddahi El Ghailany, conseiller économique au Ministère de l'Elevage ;
- Mana el hadj, directrice de la direction des stratégies, de la coopération et du suivi-évaluation au Ministère de l'Elevage ;

-Doumbia Baba, directeur des services vétérinaires au Ministère de l'Elevage ;

-Ahmed Salem El Arby, directeur de développement des filières animales, au Ministère de l'Elevage ;

- Souleyman Diop, directeur des affaires administratives et financière au Ministère de l'Elevage ;

- Hasni bessid, directeur de la commission de passation des marchés du Ministère de l'Elevage ;

- Idrissa Diarra, coordonnateur du projet régional d'appui au système pastoral au sahel ;

- Lemrabott MEKHALLA, coordinateur du projet régional d'appui au système de contrôle à l'Afrique de l'Ouest ;

- Barikalah ABDALLAHI, contrôleur financier, observateur au Ministère de l'Elevage ;

- Saleh MOHAMED SALEH, Payeur, observateur au Ministère de l'Elevage.

Article 3 : La cellule de coordination du suivi des activités du secteur de l'élevage se charge de :

- la préparation des plans d'action et des bilans de l'activité du département et préparer des rapports précis et complets sur la situation du secteur ;

- conception du plan de travail annuel ;

- préparer une note explicative pour la conception

Article 4 : Le Secrétaire Général du Ministère de l'Elevage est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie.

Ministre de l'Elevage

Mohamed Ould Abdellahi Ould Ethmane